



Revue des Sciences Sociales

Numéro 1 | 2025

Numéro Hors-série | janvier 2025

REA – Impact factor (SJIF) 2024 : 3.19

Date de soumission : 31-12-2024 / Date de publication : 30-01-2025

L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE AU GABON : DE L'UNICITÉ IDÉOLOGIQUE À L'EXISTENCE D'UN DOUBLE RÉSEAU DE SCOLARISATION

CATHOLIC EDUCATION IN GABON : FROM IDEOLOGICAL UNITY TO THE EXISTENCE OF A DUAL SCHOOLING NETWORK

Dany Daniel **BEKALE**

RÉSUMÉ

Au Gabon, l'école est considérée comme une institution sociale importée par la colonisation. En effet, autour des années 1840, les missionnaires (protestants puis catholiques) installèrent les premières écoles à Libreville. Ainsi, les « évolués » ou les premiers lettrés du pays seront les produits des écoles confessionnelles. Du fait d'un accord-cadre entre l'État gabonais et le Saint Siège (Vatican), les écoles catholiques bénéficient depuis des décennies du statut d'établissements « privés confessionnels ». Ce statut confère à l'État la responsabilité d'assumer certaines charges comme l'affectation et le paiement des enseignants. En retour, cet accord donne le droit à l'État de procéder à l'affectation des élèves dans ces établissements. Or, au cours de ces dernières années, plusieurs établissements créés et administrés par des religieux et religieuses catholiques portent dorénavant le statut d'établissements « privés laïcs » au même titre que les établissements dont les promoteurs sont des personnes morales ou physiques ne se réclamant d'aucun ordre religieux. Il semble se développer ainsi, à l'intérieur de l'enseignement catholique, un double réseau de scolarisation : un réseau privé confessionnel (réseau populaire) et un réseau privé laïc (réseau

élitiste). La présente contribution se donne pour ambition d'expliquer les logiques à l'œuvre justifiant l'existence de ce double réseau de scolarisation. Pourquoi, au-delà de l'unicité apparente, l'enseignement catholique se divise-t-il aujourd'hui en deux réseaux de scolarisation ? Pour développer ce projet de connaissance, la recherche prend appui méthodologiquement sur une analyse de contenu thématique d'une dizaine d'entretiens semi-directifs réalisée auprès des responsables d'établissements concernés et des cadres de la direction de l'enseignement catholique. Les principaux résultats de cette recherche s'orientent vers deux directions essentielles. Premièrement, la recherche de l'autonomie administrative et économique vis-à-vis des injonctions étatiques récurrentes permet d'échapper aux difficultés de gouvernance. Deuxièmement, le réseau privé laïc assure un encadrement et des performances aux examens nationaux de meilleure qualité.

Mots-clés : Autonomie, Enseignement catholique, Gabon, Réseau élitiste, Réseau Populaire.

ABSTRACT

In Gabon, education is considered a social institution imported through colonization. Indeed, around the 1840s, missionaries (first Protestant and then Catholic) established the first schools in Libreville. Thus, the "évolués" or the first literates of the country were products of religious schools. Due to a framework agreement between the Gabonese State and the Holy See (Vatican), Catholic schools have benefited for decades from the status of "private confessional" institutions. This status assigns the State the responsibility of covering certain expenses, such as the assignment and payment of teachers. In return, this agreement grants the State the right to allocate students to these institutions. However, in recent years, several institutions created and managed by Catholic religious figures now hold the status of "private secular" institutions, alongside institutions whose promoters are legal or natural persons not affiliated with any religious order. This has led to the development, within Catholic education, of a dual schooling network: a private confessional network (popular network) and a private secular

network (elitist network). This paper aims to explain the underlying dynamics justifying the existence of this dual schooling system. Why, beyond the apparent unity, is Catholic education now divided into two schooling networks? To explore this question, the research methodologically relies on a thematic content analysis of around ten semi-structured interviews conducted with the heads of the concerned institutions and officials from the Catholic education department. The main findings of this research point to two essential directions. First, the search for administrative and economic autonomy from recurring state mandates helps avoid governance difficulties. Second, the private secular network provides better supervision and higher performance on national exams.

Keywords : Autonomy - Catholic Education - Gabon - Elitist Network - Popular Network.

INTRODUCTION

Au Gabon, l'éducation scolaire commence avec l'arrivée des missionnaires occidentaux qui étaient convaincus que l'éducation et la formation participent à l'épanouissement de l'homme en le rendant productif et autonome dans son milieu de vie. C'est la période de l'apparition et du développement des établissements confessionnels. Cet ordre d'enseignement représente la figure pionnière de l'école au Gabon.

A l'occasion de la clôture de la 28^{ème} Assemblée Plénière de la Conférence des Évêques du Gabon (CEG) sur l'enseignement catholique tenue en Janvier 2021, les Évêques rappelaient que « lorsque fut fondée la première école catholique par Monseigneur Jean Rémi Bessieux et Frère Grégoire Sey de la congrégation du Saint Esprit, le 1er janvier 1845, l'État gabonais n'existait pas encore. Ainsi, pendant plus d'un siècle, les sœurs

de l'Immaculée Conception, les Frères de Saint Joseph du Gabon et la congrégation alors naissante des sœurs de Sainte Marie du Gabon, furent les pionniers du système éducatif gabonais » (CEG 2021 :7). Au lendemain du « soleil des indépendances » et au moment de la "gabonisation" de l'enseignement primaire, ainsi qu'à la suite de la grande crise vocationnelle¹, l'Église catholique (représentée par le Saint-Siège) et l'État gabonais décident d'un partenariat à travers l'Accord Cadre du 12 décembre 1997 et l'accord sur le statut de l'enseignement catholique signé le 26 juillet 2001. Ces deux textes fixent aujourd'hui le cadre réglementaire de la collaboration de l'Église catholique et l'État en matière d'éducation et de formation.

Ainsi, la législation scolaire au Gabon dispose que tout enseignement catholique a de fait la reconnaissance d'utilité publique. Or, depuis bientôt deux décennies, il n'est pas rare de

¹ Dans les années 1980-1990, l'Église catholique connaît une crise de vocations sacerdotales. Cette situation va occasionner la

laïcisation des postes de direction au sein des établissements catholiques autrefois réservés aux clercs.

constater que certains établissements tenus par des religieux et religieuses catholiques ne jouissent pas systématiquement de ce statut. En effet, plusieurs écoles catholiques sont hors contrat et portent le statut d'établissement privé laïc. Il s'agit notamment des établissements comme le Complexe scolaire Mère Jean Gabrielle de Libreville et l'école Don Bosco les cocotiers dans la ville de Port-Gentil.

Au regard de la longue collaboration entre l'Église catholique et l'État au Gabon en matière d'éducation, la présente recherche apparaît pertinente dans la mesure où elle permet d'interroger les évolutions et les mutations à l'œuvre dans ce partenariat historique qui a donné au pays ses premiers « lettrés ». En effet, la contribution de l'Église catholique de façon spécifique et celle des missionnaires de façon générale n'est plus à démontrer tant les commis de bureaux à l'époque coloniale et les premiers cadres de l'administration gabonaise ont été formés dans des établissements catholiques et protestants. Il va sans dire que l'histoire de l'école au Gabon ne peut se départir de l'empreinte missionnaire.

La littérature scientifique offre aujourd'hui un panorama exhaustif des travaux portant sur la collaboration entre l'Église catholique et l'État en matière d'éducation. En France, Durkheim (2006 : 12), sans étudier directement la relation Église et État, met en lumière le rôle de l'éducation dans la transmission des normes et des valeurs sociales. Il souligne l'importance de l'institution éducative dans la cohésion sociale. Ces travaux permettent de comprendre comment les valeurs religieuses ont été intégrées dans l'éducation publique. En traversant le Rhin, la contribution de Weber (1964 : 20) porte surtout sur la rationalisation des sociétés modernes. Il interroge notamment la légitimité de l'autorité et de la bureaucratie comme fondement des rapports entre l'Église et l'État. Ainsi, la rationalisation des sociétés modernes passe également par l'implication de l'Église dans les processus éducatifs.

Dans les années 1970, Bourdieu (1970 : 23) analyse la manière dont l'école participe à la reproduction des inégalités sociales. Les concepts de « capital culturel » et de « domination symbolique » peuvent être appliqués à l'analyse de l'influence de l'Église sur l'éducation. En effet, il est possible d'étudier comment l'Église a pu imposer une forme de culture dominante à

travers le système d'enseignement dans des contextes historiques où l'Église et l'État travaillent ensemble pour le même objectif.

Les aspects sociohistoriques de la collaboration entre l'Église et l'État en matière d'éducation mettent généralement l'accent sur les logiques contractuelles, les programmes d'enseignement ainsi que les manuels scolaires (Poucet 2012 : 34). Ces travaux évoquent également la volonté de « reconfectionnaliser » l'enseignement catholique qui au fil des années a été dépouillé de sa substance. La question du fonctionnement des établissements privés (Da Costa et Van Zanten 2011 : 10) et de leur réputation (Merry 2017 : 42) occupent une place significative dans les réflexions sociologiques sur les liens entre Église et État en matière de scolarisation. Au-delà, d'un certain « déclin de la pratique religieuse » au sein des établissements confessionnels, les parents continuent à leur faire confiance. En tant que consommateurs d'école (Ballion 1980 : 18), les familles de toute condition sociale expriment toujours de l'intérêt pour les écoles confessionnelles.

Sous l'angle des marchés scolaires, Felouzis et Perrotton (2007 : 52), montrent que la recherche de la qualité est le leitmotiv dans les choix de scolarisation. Dans ce sens, les écoles confessionnelles apparaissent comme des gages de qualité. Aussi, la recherche de la qualité ne doit-elle pas ignorer le coût à payer. En effet, les travaux de Baudelot et Establet (1971 : 20) ont suffisamment démontré l'existence d'un double réseau de scolarisation dès l'école primaire. Au-delà, de l'apparente unité, l'école primaire divise les élèves en deux réseaux : le réseau primaire-professionnel destiné aux enfants issus des milieux défavorisés souvent caractérisé par l'école publique et le réseau secondaire-supérieur destiné aux enfants issus des milieux favorisés, souvent marqué par l'empreinte des écoles privées. Cette configuration fait des écoles confessionnelles des établissements élitistes. Dans le prolongement de ces travaux, la nouvelle école capitaliste analysée par Laval (2003 : 51 ; 2011 : 26) présente des signes de transformation consistant à cantonner l'école dans son rapport à l'économie en mettant en exergue le côté utilitariste. Cette tendance tend à transformer l'école en entreprise ouverte à la concurrence et aux lois du marché de l'offre et de la demande (Laval 2003 : 44).

En Afrique, Lanoue (2004 : 10), montre que l'État ivoirien milite pour que les écoles confessionnelles deviennent des écoles privées laïques. Une question qui remet en cause le statut et l'identité de ces établissements. Ainsi, l'essor des établissements privés laïcs s'est accompagné par un désinvestissement progressif de l'État dans l'aide apportée aux écoles confessionnelles. Cette situation est à l'origine de la crise de l'enseignement que Nguema Endamne (2018 : 14) observe dans le système éducatif gabonais. En effet, la diminution des budgets alloués au fonctionnement des écoles publiques et confessionnelles, a eu pour corolaire la montée des logiques marchandes dans l'accès à la réussite scolaire et au diplôme. De ce fait, « la nouvelle école capitaliste secrète des inégalités et éloigne de la promesse de l'école pour tous et de l'égalité des chances » (Nguema Endamne 2018 : 17). L'ensemble de ces travaux aboutissent à l'identification d'un double réseau de

scolarisation au sein des écoles catholiques : un réseau d'écoles disposant du statut d'œuvre sociale (réseau populaire) et un réseau d'écoles privées laïques (réseau élitiste). Dans ce contexte, qu'est-ce qui pourrait justifier l'existence de ce double réseau de scolarisation dans l'enseignement catholique ?

Pour répondre à cette question fondamentale, la présente recherche défend la thèse de la pénétration des logiques capitalistes dans le fonctionnement des écoles catholiques et la reproduction des inégalités sociales. Cette contribution s'articule autour de trois axes essentiels. Il s'agit d'abord d'indiquer l'appareillage méthodologique qui a été mobilisé dans le cadre de cette recherche. Ensuite, il importe de présenter les principaux résultats obtenus. Enfin, une discussion de ces résultats est envisagée pour interpréter les données de l'enquête.

1. APPAREILLAGE MÉTHODOLOGIQUE

La démarche méthodologique est essentiellement qualitative. Elle prend ancrage empiriquement sur l'école primaire ou élémentaire. Elle articule la recherche documentaire et les entretiens semi-directifs auprès des responsables d'établissements et d'administration. Les données collectées ont

donné lieu à une analyse de contenu thématique dont les items portent sur le statut juridique des établissements, les contraintes des différents statuts, les questions d'autonomie administrative et financière. Les caractéristiques principales des enquêtés sont réunies dans les tableaux 1 et 2 *infras*.

Tabl. 1 : Caractéristiques des responsables d'établissements

Enquêtés	Écoles	Sexe	Age	Nationalité	Niveau d'instruction	Ancienneté	Appartenance religieuse
C1	École catholique. Sainte Anne	F	46ans	Gabonaise	Bac+2	1an	Catholique
C2	École Catholique Saint Louis Marie Grignon de Montfort	F	41ans	Gabonaise	Bac+2	3ans	Catholique
C3	Complexe Scolaire Privé Mère Jean Gabriel	M	61ans	Congolaise	Bac+5	3ans	Catholique
C4	Complexe Scolaire Saint Cœur de Marie	M	57ans	Congolaise	Bac+3	5ans	Protestant

Source : Données d'enquête, 2022

Tabl. 2 : Caractéristiques des agents de la Direction de l'enseignement catholique

Enquêtés	Sexe	Age	Nationalité	Niveau d'instruction	Fonction	Ancienneté dans la fonction	Appartenance religieuse
E.1	M	46ans	Gabonaise	Bac+5	Chef de Département chargé de la formation initiale et continue	10ans	Catholique
E.2	M	54ans	Gabonaise	Bac+5	Inspecteur central	2ans	Catholique
E.3	F	40ans	Gabonaise	Bac+3	Chef de Département	10ans	Église de réveil
E.4	M	57ans	Gabonaise	Bac+4	Inspecteur pédagogique (Dr. Du 1 ^{er} Degré)	10ans	Catholique
E.5	M	59ans	Gabonaise	Bac+3	Inspecteur pédagogique (Chef de Circonscription)	22ans	Catholique
E.6	M	59ans	Gabonaise	Bac+5	Directeur National de l'enseignement catholique	7ans	Catholique

Source : Données d'enquête, 2022

Au total, 10 entretiens ont été réalisés. Parmi les enquêtés, on compte 4 chefs d'établissement dont 2 hommes et 2 femmes de nationalité gabonaise et congolaise. Un des chefs d'établissement est un non catholique. Au niveau de la direction de l'enseignement catholique, 5 hommes et 1 femme ont été

interrogés. Tous les agents de cette direction sont de nationalité gabonaise. On compte aussi, un agent qui ne confesse pas la foi catholique. Tous les enquêtés ont un niveau d'instruction supérieur au Baccalauréat. Globalement, la moyenne d'âge des enquêtés est de 50,5 ans.

Tabl. 3 : Corpus des documents

Titre du document	Nature	Institution	Année
La charte de l'enseignement catholique au Gabon et le décret portant création et fonctionnement du conseil de l'enseignement catholique	Juridique	Direction nationale de l'enseignement catholique	2020
Accord entre le Saint-Siège et la République gabonaise sur le statut de l'enseignement catholique	Juridique	Direction Nationale de l'Enseignement Catholique	2001
Décret N°0016/PR/MESRSTTENFC Du 20/01/2022 portant habilitation à fonder des établissements Privés laïcs d'Enseignement Pré-primaire, Primaire et Secondaire	Juridique	Ministère de l'Éducation Nationale	2022

Source : Données d'enquête, 2022

La recherche documentaire a abouti à la constitution du corpus *supra*. Celui-ci porte sur l’analyse de quelques documents de nature juridique qui fixe le cadre légal de fonctionnement des écoles catholiques en République Gabonaise. Il s’agit notamment de l’accord-cadre signé entre la République Gabonaise et le Saint Siège (Vatican), de la charte de l’enseignement catholique au Gabon et du décret 0016/PR/MESRSTTENFC du 20 janvier 2022 portant habilitation à fonder des établissements privés laïcs d’enseignement pré-primaire, primaire et secondaire. L’ensemble de ces documents permettent de situer le contexte sociohistorique et les exigences institutionnelles en matière d’organisation et de fonctionnement des établissements catholiques au Gabon.

2. RÉSULTATS : COMPARAISON ENTRE ÉCOLES DU RÉSEAU POPULAIRE ET DU RÉSEAU ÉLITISTE

Les principaux résultats de cette recherche s’orientent vers trois grandes directions. Il s’agit d’abord de souligner la nature et l’identité de ces écoles primaires mises en perspective analytique. Ensuite, la question de l’autonomie administrative et financière apparaît comme l’un des facteurs explicatifs du choix du statut juridique des nouvelles écoles catholiques.

Enfin, de l’autonomie administrative résulte une maîtrise des effectifs scolaires, un meilleur encadrement pédagogique et de meilleures performances aux examens nationaux.

2.1. De la nature et de l’identité des écoles privées confessionnelles et des écoles privées laïques

Les écoles gérées par des religieux et religieuses catholiques revendiquent l’identité catholique. En effet, si au plan administratif, ces établissements nouvellement créés ont le statut privé laïc, dans leur fonctionnement, ils épousent les pratiques des écoles confessionnelles catholiques : la transmission des valeurs religieuses, la pratique de la prière et la célébration de l’eucharistie.

2.1.1. La transmission des valeurs religieuses : une priorité

La transmission des valeurs religieuses aussi bien dans les enseignements des écoles catholiques laïques que dans les enseignements des écoles confessionnelles a été rappelée par les différents chefs d’établissements. En effet, quel que soit le réseau de scolarisation choisi, la transmission des valeurs religieuses reste une priorité et un marqueur identitaire. Les verbatim ci-dessous synthétisés le démontrent très clairement.

Discours des directeurs des écoles catholiques confessionnelles	Discours des directeurs des écoles catholiques laïques
<p>« Bien sûr, on a même le cours de religion, la religion est dans le programme officiel des écoles catholiques. Dans le bulletin, on a la rubrique religion, donc elle est même notée » (C1, Féminin, 46ans, Gabonaise, Bac+2, 1an d’ancienneté, Catholique)</p>	<p>« Tout à fait, nous avons plusieurs cours qui prennent en compte un certain nombre de valeurs religieuses. Nous avons un cours d’enseignement religieux avec toutes les classes. » (C3, Masculin, 61ans, Congolais, Bac+5, 3ans d’ancienneté, Catholique)</p>

Ces propos indiquent que dans les deux réseaux, les valeurs religieuses sont transmises. La religion ou l’enseignement religieux fait partie des contenus d’enseignement. Ces propos sont renchérissés par un autre directeur d’établissement catholique laïc en ces termes : « Nous avons même un livre de religion spécifique et nous avons également un

aumônier qui s’occupe de tout ça » (C4, Masculin, 57ans, Congolais, Bac+3, 5ans d’ancienneté, Protestant). A ce niveau, aucune différence significative n’est observée entre les deux réseaux de scolarisation. La transmission des valeurs religieuses est une priorité dans le fonctionnement des établissements des deux réseaux.

2.1.2. La pratique régulière de la prière

La prière est une pratique ordinaire et fréquente dans les deux réseaux d'établissements catholiques. Les discours des

chefs d'établissements sont unanimes sur la question comme en témoignent les verbatim ci-dessous.

Discours des directeurs d'écoles catholiques confessionnelles	Discours des directeurs d'écoles catholiques laïques
<p>« Oui, tous les matins avant d'entrer dans les salles de classes, tous les 14h avant de partir. Et ce n'est pas une prière simple hein, ça s'accompagne de la lecture du jour. » (C1, Féminin, 46ans, Gabonaise, Bac+2, 1an d'ancienneté, catholique)</p>	<p>« Oui, tous les lundis, tous les vendredis, il y a la prière globale. Mais si non, au début et à la fin de chaque activité, il y a la prière. La prière commune, les élèves se réunissent le lundi et le vendredi. » (C3, Masculin, 61ans Congolais, Bac+5, 3ans d'ancienneté, Catholique)</p>

En fonction des organisations internes, les écoles des deux réseaux pratiquent la prière régulièrement. En effet, certaines écoles la font avant d'entrer en classe et à la fin de la journée de classe et d'autres ont fixé des jours dans la semaine tels que le lundi et le vendredi pour effectuer cette activité qui clos toutes les autres activités réalisées au sein de l'établissement.

Ainsi, tous les élèves scolarisés dans ces réseaux sont initiés à la prière régulière.

2.1.3. La célébration de l'eucharistie

L'organisation des messes est une pratique des deux réseaux de scolarisation. Les verbatim suivants en donnent une illustration.

Discours des directeurs d'établissements catholiques confessionnels	Discours des directeurs d'établissements catholiques laïcs
<p>« Oui tous les lundi matin avant d'entrer dans les salles de classes. Ils ont déjà même institué la catéchèse ici tous les mercredis à 12h depuis deux ou trois ans pour les parents qui souhaitent baptiser et initier leurs enfants au catholicisme. » (C1, Féminin, 46ans, Gabonaise, Bac+2, 1an d'ancienneté, Catholique)</p> <p>« Oui, la rentrée, la Noël, le mercredi de cendres, la Pâques, la fête de fin d'année.. » (C2, Féminin, 41ans, Gabonaise, Bac+2, 1an d'ancienneté, Catholique)</p>	<p>« Le mardi et le jeudi, nous avons les messes ouvertes aussi bien aux élèves qu'aux parents de façon hebdomadaire. Et à chaque grande période de l'année, Noël on a une messe anticipée, à Pâques on a une messe anticipée. Tous les grands moments du calendrier liturgique sont célébrés, le carême, le mercredi de cendres et les périodes de confession sont faites par l'aumônier de l'établissement.» (C3, Masculin, 61ans, Congolais, Bac+5, 3ans d'ancienneté, Catholique)</p> <p>« Oui, pendant la messe de rentrée de classes, de fin d'année, de recollection, la messe de Noël. » (C4, Masculin, 57ans, Congolais, Bac+3, 5ans d'ancienneté, Protestant)</p>

Ces propos des responsables démontrent que la célébration des messes est ancrée dans le mode de fonctionnement des écoles des deux réseaux de scolarisation. Ces propos précisent qu'au-delà des traditionnelles messes de rentrée et de clôture de l'année scolaire, les établissements organisent également des messes en fonction du calendrier liturgique de l'Église catholique. Ainsi, les élèves et les enseignants sont invités à prendre part aux messes de la nativité du Christ, des Cendres, de la Pâques, etc. Ces grands moments de l'Église catholique sont vécus au sein des écoles des deux réseaux de scolarisation. En plus de l'organisation des messes, la pratique régulière de la prière et la transmission des valeurs religieuses attestent d'une socialisation des élèves aux normes religieuses. Au regard de ces coutumes religieuses, les écoles des deux réseaux ne se distinguent nullement en dépit de la désignation institutionnelle qui accorde à certaines écoles le statut d'écoles privées confessionnelles et à d'autres celui d'écoles privées laïques. Dans la pratique, les dernières citées ne sont laïques que par le fait de leur statut officiel. Elles restent fondamentalement et foncièrement catholiques. Elles sont des « écoles où l'on prie » (Perrin 2011 : 285).

2.2. De l'autonomie administrative à la liberté d'entreprendre

2.2.1. La faible autonomie administrative : un écueil pour les écoles confessionnelles

La question de l'autonomie administrative se pose dans les établissements du réseau privé confessionnel. En effet, du fait de l'Accord-cadre entre le Gabon et le Vatican, toutes les écoles confessionnelles disposent systématiquement du statut d'établissement d'utilité publique. Ce droit donne à l'État un certain nombre de prérogatives dans la gestion de ces écoles. L'État y assure notamment le recrutement et les salaires des enseignants, l'affectation des élèves et l'octroi d'une subvention pour le fonctionnement. Or, depuis bientôt dix ans, la subvention de l'État n'est plus versée aux établissements privés confessionnels sans motif clairement exprimé. Une situation qui entraîne de gros problèmes de fonctionnement et laisse planer sur ces écoles le risque de fermeture. D'autant plus que l'État continue à y affecter des élèves régulièrement. S'agissant de

l'enseignement catholique, plus important ordre confessionnel du pays, l'État octroyait une subvention annuelle de 600 millions de francs CFA (GabonReview 2024 : 1). Le média en ligne Gabon média times souligne que : « *cette mesure inexplicquée [de suspension] a mis en difficulté de nombreuses écoles gérées par ces entités religieuses. Sans le soutien financier de l'État, de nombreux établissements confessionnels privés ont dû faire face à des défis budgétaires. La qualité de l'enseignement a parfois été compromise, avec des conséquences sur la performance académique des élèves* » (Gabon média times 2024 : 1).

De plus, sans avoir rétabli la subvention, le Gouvernement de la transition a annoncé aux parents d'élèves que les frais d'inscription pour le compte de l'année académique 2024-2025 sont pris en charge par l'État. Une annonce qui a réjoui les parents dont les enfants sont inscrits dans le réseau des écoles privées confessionnelles, jusqu'à ce que l'Archevêque métropolitain de Libreville, invite dans un communiqué, les parents à préfinancer les frais d'inscription en attendant une régularisation de l'État. Une décision qui vise à : « *pallier les nombreuses difficultés financières auxquelles les établissements scolaires catholiques ont dû faire face, en ce qui concerne notamment le paiement des charges, tout au long de l'année scolaire 2023-2024 écoulée, en raison du nombre élevé de parents d'élèves orientés dans ces écoles par l'État, n'ayant pas préfinancé les frais de scolarité de leurs progénitures* » (Gabonactu 2024 :1).

Au regard de ces difficultés, les derniers établissements fondés par les religieux et religieuses catholiques ont fait le choix d'évoluer en marge de cette reconnaissance institutionnelle. En effet, l'article 2 de la charte de l'enseignement catholique (2020) dispose que : « *On entend par école catholique celle qui est dirigée par l'autorité ecclésiastique compétente ou par une personne ecclésiastique ou encore l'école que l'autorité ecclésiastique reconnaît comme telle par un document écrit. A ce titre, l'enseignement et l'éducation dans une école catholique sont fondés sur les principes de la doctrine catholique. Les responsables de l'École catholique, les enseignants et les élèves doivent se distinguer par la rectitude et la probité de leur vie. Toute école ne peut être qualifiée de catholique qu'avec l'accord écrit de l'autorité ecclésiastique*

compétente ». Ainsi, conformément à cette charte et au décret 0016/PR/MESRSTTENFC du 20 janvier 2022, les derniers établissements fondés par des missionnaires catholiques portent le statut d'établissements privés laïcs.

Ce statut d'établissements privés laïcs donne aux responsables de ces établissements une certaine liberté dans les modes de gouvernance et d'administration. En effet, le réseau d'écoles disposant du statut d'entreprise privée d'éducation, a la possibilité de procéder au recrutement des enseignants et à la sélection des élèves en fonction des critères qui leurs sont propres. L'État n'intervient pas dans ce processus. Ce réseau dispose d'une autonomie et d'une liberté dans les choix qu'il opère en matière de politique de management, de budget, de détermination des frais de scolarité, du salaire des employés... L'État s'assure tout de même, à

travers des contrôles de l'Inspection Générale des Services, que les enseignements dispensés sont conformes au programme officiel et que la qualité attendue en éducation est respectée.

2.2.2. La liberté d'entreprendre : un atout économique pour les écoles privées laïques

Les frais de scolarité apparaissent clairement comme des facteurs de différenciation des deux réseaux de l'enseignement catholique. En effet, les résultats de la recherche signalent que les frais varient d'un réseau à un autre. En ce sens, Laval (2003 : 129) rappelle que l'argent joue un véritable rôle différenciateur à l'école. Les tableaux 4 et 5 ci-dessous permettent de comparer, à titre illustratif, les frais de scolarité dans les écoles des deux réseaux.

Tabl. 4 : Frais de la scolarité dans le réseau privé confessionnel

Désignation		Toutes les classes
Inscription	Gabonais	11.000 XAF
	Expatriés	29.000 XAF

Source : Données d'enquête, 2022.

Tabl. 5 : Frais de scolarité dans le réseau privé laïc

Désignation	Toutes les classes
Mensualité	35.000 XAF
Fournitures	30.000 XAF
Livres	35.000 XAF
Cantine	22.000 XAF
Élèves apportant la nourriture et admis à la garderie	5.000 XAF

Source : Données d'enquête, 2022

Les données des tableaux 4 et 5 illustrent la réalité économique qui s'exprime dans les deux réseaux de scolarisation. Une simple observation permet de remarquer que des frais supplémentaires sont proposés dans le réseau privé laïc. En effet, le tableau 4 indique que les

élèves inscrits dans ce réseau doivent s'acquitter de frais supplémentaires. En plus de ceux inhérents à la scolarité mensuelle qui s'élèvent à 35.000XAF, ils doivent payer les frais de cantine de 22.000XAF ou de 5000XAF en fonction des situations.

Dans le réseau privé confessionnel, les élèves doivent seulement s'acquitter des frais d'inscription annuelle qui s'élèvent à 11.000XAF pour les élèves gabonais et 29.000XAF pour les élèves étrangers. Le fonctionnement du réseau privé laïc exige un capital économique plus important pour les familles. Car, une véritable offre de produits commerciaux leurs sont proposés pour le Bien-être éducatif de leur enfant. Les logiques de libre entreprise permettent aux écoles du réseau privé laïc de proposer différents produits et d'en fixer les prix. A l'intérieur de ce réseau, les entreprises privées d'éducation sont régies par les lois du marché. En l'absence d'une mercuriale des prix définie par l'État, chaque établissement applique les prix en fonction de la gamme des produits de son offre. Les frais de scolarisation ont pour corolaire la sélection d'un public de privilégiés. Ce réseau apparaît ainsi comme un réseau élitiste en comparaison avec le réseau d'écoles confessionnelles qui est davantage perçu comme le réseau populaire.

2.3. De l'innovation pédagogique aux performances aux examens

2.3.1. L'innovation pédagogique : élément de marketing scolaire du réseau privé laïc

Du fait de son autonomie, le réseau d'écoles au statut privé laïc parvient à développer des innovations encore peu visibles dans le réseau d'écoles privées confessionnelles. En effet, les écoles du réseau privé laïc sont caractérisées par une couverture Internet haut débit, des salles informatiques et des matériels pédagogiques innovants tels que les tablettes numériques et les tableaux Velléda. Les verbatim suivants sont des témoignages du personnel de ces établissements : « *Tout l'établissement est arrosé par l'internet, on peut avoir le wifi à tous les niveaux de l'établissement.* » (C3, Masculin, 61ans, Congolais, Bac+5, 3ans d'ancienneté, Catholique); « *Oui, nous avons internet, nous avons notre wifi dans l'établissement* » (C4, Masculin, 57ans, Congolais, Bac+3, 5ans d'ancienneté, Protestant). Ce réseau offre à ses élèves et enseignants des services que le réseau des écoles confessionnelles peine à réaliser. Les outils numériques apparaissent aujourd'hui comme de véritables outils du marketing scolaire

(Molnar, 1999 : 42) qui participent à la modernisation des pratiques pédagogiques.

L'innovation pédagogique est aussi marquée par des activités extrascolaires et par l'introduction de l'enseignement de l'anglais à l'école primaire. En effet, « *Oui, ils ont un professeur d'anglais qui vient selon les heures bien définies de l'emploi du temps parce que c'est intégré dans leur champ d'évaluation du CM1 et du CM2. Maintenant, pour les autres élèves qui ne sont pas au CM1-CM2, il y a un club d'anglais qui fonctionne tous les mercredis après-midi, et les enfants y vont. Là c'est ouvert à tout le monde* » (C3, Masculin, 61ans, Congolais, Bac+5, 3ans d'ancienneté, Catholique). Un autre directeur renchérit en soulignant : « *Oui, dès 3ans jusqu'en classe de 5ème année le professeur vient qu'une fois par semaine* » (C4, Masculin, 57ans, Congolais, Bac+3, 5ans d'ancienneté, Protestant).

Il ressort de ces énoncés que le réseau d'écoles privées laïques innove en introduisant un cours d'anglais dans leurs programmes scolaires, et en formant des clubs d'anglais pour initier les enfants à cet enseignement dès l'école maternelle et primaire. Or, l'anglais demeure une matière qui n'est enseignée que dans l'enseignement secondaire s'agissant du réseau des écoles privées confessionnelles.

Le réseau des écoles privées laïques propose également des activités extrascolaires comme en témoignent les verbatims ci-après : « *Nous avons des clubs, nous avons des activités de plusieurs ordres. Nous avons des activités profanes comme : un club de football, un club de judo, un club de karaté, il y a la musique, les gens qui apprennent la batterie, le piano. Ensuite, on a les mouvements chrétiens comme le MEJ (Mouvement Eucharistique des Jeunes), on a les amis d'Émilie de Villeneuve qui est la fondatrice des sœurs bleues, donc on a plusieurs activités comme ça, et c'est selon un jour bien déterminé, y en a qui travaillent le mardi après-midi et d'autres, jeudi après-midi* » (C3, Masculin, 61ans, Congolais, Bac+5, 3ans d'ancienneté, Catholique). Toutes ces activités sont perçues comme des innovations qui visent à crédibiliser le réseau d'écoles privées laïques et à lui donner une meilleure image auprès des parents d'élèves. De fait, ces innovations, véritables atouts marketing, entretiennent la concurrence entre établissements et apparaissent décisives dans les choix de scolarisation.

2.3.2. De meilleures performances scolaires pour les écoles privées laïques

S'agissant des résultats à l'examen national du Certificat d'Études Primaires (CEP), les données

statistiques montrent que les établissements du réseau des écoles privées laïques obtiennent de meilleures performances. Les tableaux supra permettent d'en avoir une illustration.

Tabl. 6 : Résultats d'une école privée confessionnelle au CEP

Année	Inscrits	Présents	Admis	Pourcentage %
2017-2018	39	39	32	82,05 %
2018-2019	49	49	27	55,1 %
2019-2020	45	45	41	91,11 %
2020-2021	45	45	37	82,22 %
2021-2022	58	58	51	87,93 %
Total	236	236	188	79,68 %

Source : Données de la Direction Générale des Examens et Concours (DGEC), 2022

Tabl. 7 : Résultats d'une école privée laïque au CEP

Année	Inscrits	Présents	Admis	Pourcentage
2017-2018	124	124	112	90,32 %
2018-2019	130	130	130	100 %
2019-2020	138	137	125	91,24 %
2020-2021	146	146	113	77,40 %
2021-2022	151	151	142	94,04 %
Total	689	688	622	90,6 %

Source : Données de la Direction Générale des Examens et Concours (DGEC), 2022

Les tableaux 6 et 7 nous présentent les résultats obtenus au CEP sur une période de 5 ans. Deux constats significatifs peuvent être faits. Premièrement, un écart considérable est enregistré au niveau des effectifs de ces deux établissements pris en exemple. En effet, la tendance qui se dégage donne à voir que les écoles privées laïques enregistrent plus d'élèves que les écoles privées confessionnelles malgré des frais de scolarisation nettement plus onéreux². Sur l'ensemble des années considérées, l'école privée laïque compte 689 élèves contre 236 pour l'école privée confessionnelle.

Au niveau des pourcentages de réussite au CEP, l'école privée laïque enregistre un score de 90,6%

contre 79,68% pour l'école privée confessionnelle. Ces chiffres confirment le point de vue des responsables d'établissements privés confessionnels qui soulignent que : « ces établissements font de meilleures performances par rapport à nos écoles, puisqu'ils sont un peu plus rigoureux dans leur fonctionnement. » (C1, Féminin, 46ans, Gabonaise, Bac+2, 1an d'ancienneté, Catholique). Ces résultats permettent de considérer qu'il y a une corrélation entre l'encadrement et les innovations pédagogiques observés dans les écoles du réseau privé laïc et le rendement des élèves aux examens.

² Les élèves inscrits dans le réseau privé confessionnel paient 11.000XAF l'année. Ceux qui fréquentent le réseau privé laïc

doivent s'acquitter chaque mois de 35.000XAF de frais d'écolage (Cf. Tableaux 4 et 5).

3. DISCUSSION : DU DOUBLE RÉSEAU DE SCOLARISATION A LA REPRODUCTION DES INÉGALITÉS DES PERFORMANCES SCOLAIRES

Aujourd'hui, l'enseignement catholique est divisé en deux réseaux de scolarisation. Les écoles privées confessionnelles, d'une part, à l'intérieur desquelles l'État dispose d'un pouvoir de nomination et d'affectation conféré par l'Accord-cadre signé entre le Gabon et le Vatican. Ces écoles se situent dans un réseau que l'on pourrait qualifier de réseau populaire. D'autre part, les écoles privées laïques bien que fondées et administrées par des religieux et religieuses catholiques, s'inscrivent dans un réseau élitiste à l'intérieur duquel le recrutement du personnel et la sélection des élèves relèvent de l'autonomie des responsables. De plus, les principes de fonctionnement sont pénétrés par les logiques capitalistes de la libre entreprise et de la concurrence. Les écoles de ce réseau sont perçues comme des entreprises privées d'éducation.

L'émergence d'un double réseau de scolarisation au sein de la communauté catholique suscite des interrogations quant à la problématique des inégalités scolaires. En effet, les résultats de la présente enquête montrent que le réseau élitiste propose une offre éducative différente et plus attrayante que celle fournie par le réseau populaire. Il apparaît que les élèves qui évoluent dans le réseau élitiste bénéficient de contenus d'enseignement novateurs comme l'apprentissage de l'anglais et de l'informatique depuis l'école maternelle. Ils ont également la possibilité de participer à des activités extrascolaires comme les clubs de sport et de musique qui leurs sont proposés au sein de leur établissement. L'accès à internet y est garanti. Il n'en va pas de même pour les établissements du réseau populaire qui rencontrent sensiblement les mêmes problèmes que ceux de l'école publique.

Vu le fonctionnement des écoles du réseau élitiste, un mode semblable à celui des entreprises, ces écoles sont, pour reprendre l'expression de Laval et al. (2018 : 33), des « écoles néo-libérales » qui privilégient la différenciation et qui s'adaptent aux demandes du public. En effet, par les matières et activités qu'elles introduisent dans leurs programmes, elles marquent la différence entre elles et

activent la concurrence économique. Ce sont des établissements qui sont « structurés comme un marché » (Laval 2003 : 16). Ils sont semblables à un marché en raison de la présence d'articles commerciaux et de stratégies marketing. Les services qu'ils offrent s'accompagnent dans un certain nombre de cas, « de stratégies de marketing plus affirmées que dans l'enseignement public » (Da Costa et Van Zanten 2011 : 303).

Dans cette perspective, le double réseau de scolarisation remet en cause l'unicité de l'enseignement catholique et ne favorise pas l'égalité des chances au sein de la communauté. Au contraire, il participe plutôt à la reproduction des inégalités de performances scolaires et à la dépréciation des écoles privées confessionnelles, autrefois locomotive de l'éducation au Gabon. Pour l'instant, les autorités religieuses sont plutôt discrètes sur cette réalité et les parents d'élèves, membres de l'Église catholique locale ne semblent pas prendre la mesure de la situation. Il y a comme une légitimation symbolique du double réseau de scolarisation qui, en définitive, permet à chaque famille, en fonction de son capital économique, de scolariser son enfant dans une école catholique peu importe le statut juridique de l'établissement.

CONCLUSION

Au regard de ce qui précède, il convient de relever que l'existence d'un double réseau de scolarisation au sein de la communauté catholique pose le problème de l'unicité de cet ordre d'enseignement. En effet, les résultats de la présente recherche permettent de tirer deux grands enseignements.

Premièrement, l'existence d'un double réseau est la résultante des difficultés rencontrées par les écoles privées confessionnelles traditionnelles dont la suspension de la subvention de l'État pénalise le fonctionnement régulier. De plus, l'intervention de l'État dans la gestion des ressources humaines et scolaires n'est pas gage de sérénité. Ainsi, les établissements tenus par des religieux et religieuses catholiques fondés en dernier ressort ont fait le choix de se priver du statut légal d'utilité publique que confère systématiquement l'appartenance à l'enseignement confessionnel. Les fondateurs et dirigeants de ces structures ont opté pour le

statut de privé laïc. Un statut qui leur garantit une certaine autonomie dans la gestion des écoles. Deuxièmement, l'existence d'un double réseau de scolarisation met en lumière la reproduction des inégalités de performances entre élèves issus du réseau élitiste et ceux inscrits dans le réseau populaire. En effet, les résultats de la recherche indiquent que les établissements du réseau élitiste proposent une offre éducative plus innovante qui permet d'obtenir de meilleurs taux de réussite à l'examen du Certificat d'Études Primaires (CEP). A cet effet, l'analyse a abouti à

une attraction plus grande des écoles du réseau élitiste au détriment des écoles du réseau populaire dont les effectifs connaissent une décroissance. En dépit des frais plus élevés de la scolarisation au sein des établissements du réseau élitiste, ceux-ci reçoivent plus de demandes de scolarisation. Aujourd'hui, le réseau populaire, comme l'école publique, connaît des dysfonctionnements récurrents. Or, comment continuer à assurer une éducation de qualité dans un environnement en proie à une kyrielle de difficultés ?

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BAUDELLOT Christian, ESTABLET Roger, 1971. *L'école capitaliste en France*, Paris, François Maspero.

BALLION Robert, 1980. « L'enseignement Privé, "une école sur mesure ?" », *Revue française de sociologie*, Vol.21, n°2, p. 203-231.

BONVIN François, 1982. « L'école catholique est-elle encore religieuse ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol.44-45, p. 95-108.

DA COSTA Sylvie, VAN ZANTEN Agnès, 2011. « L'enseignement privé entre mission, management et marché. » dans POUCKET Bruno, 2011. *L'Etat et l'enseignement privé. L'application de la loi Debré (1959)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 291-307.

FELOUZIS Georges, PERROTON Joëlle, 2007. « Les " marchés scolaires " : une analyse en termes d'économie de la qualité », *Revue française de sociologie*, Vol.48, p. 693-722.

GABONACTU 2024. <https://gabonactu.com/blog/2024/09/01/ecoles-catholiques-frais-dinscription-de-reinscription-et-decolage-les-parents-doivent-prefinancer/>, consulté le 31 décembre 2024.

GABON MEDIA TIMES 2024. Gabon : l'enseignement confessionnel privé sans subvention depuis 8 ans | Gabonmediatime.com | Actualités Gabon, consulté le 31 décembre 2024.

GABONREVIEW 2024. Gabon : Privées de subvention, les écoles privées protestantes en passe de fermer ? | Gabonreview.com | Actualité du Gabon |, consulté le 31 décembre 2024.

LANOUE Éric, 2004. « Les écoles catholiques et la construction des « identités scolaires » en Côte d'Ivoire », *Cahier de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, p. 75-91.

LAVAL Christian, 2003. *L'école n'est pas une entreprise*, Paris, La découverte, Coll. « Cahiers Libres ».

LAVAL Christian et al., 2011. *La nouvelle école capitaliste*, Paris, La Découverte.

MERRY Michael, 2017. « Les écoles confessionnelles en Europe. Les raisons d'un succès », *Revue Internationale d'éducation de Sèvres*, n°76, p. 73-82.

NGUEMA ENDAMNE Gilbert, 2018. *La nouvelle école capitaliste en Afrique noire. De la marchandisation à la fin de l'école ?* Paris, Jeta d'Encre.

PERRIN Luc, 2011. « Les nouvelles écoles catholiques : écoles identitaires dans la mouvance traditionaliste », dans POUCKET Bruno, 2011. *L'État et l'enseignement privé. L'application de la loi Debré (1959)*, Presses Universitaires de Rennes, p. 277-289.

POUCET Bruno, 2012. *L'enseignement privé en France*, Paris, PUF, Coll. « Que sais-je ? ».

AUTEUR

Dany Daniel **BEKALE**

Maître de Conférences en Sociologie de l'éducation

Laboratoire de Sociologie (LabSoc/GRESS)

Université Omar Bongo de Libreville

Chercheur associé au LACES/DIVERSITE

Université de Bordeaux

Courriel : danybekaley@yahoo.fr



© Edition électronique

URL – Revue Espaces Africains : <https://espacesafricains.org/>

Courriel – Revue Espaces Africains : revue@espacesafricains.org

ISSN : 2957-9279

Courriel – Groupe de recherche PoSTer : poster_ujlog@espacesafricains.org

URL – Groupe PoSTer : <https://espacesafricains.org/poster>

© Éditeur

- Groupe de recherche Populations, Sociétés et Territoires (PoSTer) de l'UJLoG

- Université Jean Lorougnon Guédé (UJLoG) - Daloa (Côte d'Ivoire)

© Référence électronique

Dany Daniel BEKALE, « *L'enseignement catholique au Gabon : de l'unicité idéologique à l'existence d'un double réseau de scolarisation* », Numéro Hors-série (Numéro 1 | 2025), ISSN : 2957- 9279, p.11-25, mis en ligne, le 30 janvier 2025, Indexations : Road, Mirabel & Sudoc et Impact factor (SIIF) 2024 : 3.19.

INDEXATIONS INTERNATIONALES DE LA REVUE ESPACES AFRICAINS



Voir impact factor : <https://sjifactor.com/passport.php?id=23718>



Voir la page de la revue dans Road : <https://portal.issn.org/resource/ISSN/2957-9279>



Voir la page de la revue dans Mirabel : <https://reseau-mirabel.info/revue/15151/Espaces-Africains>



Voir la revue dans Sudoc : <https://www.sudoc.abes.fr/cbs/xslt/DB=2.1//SRCH?IKT=12&TRM=268039089>
